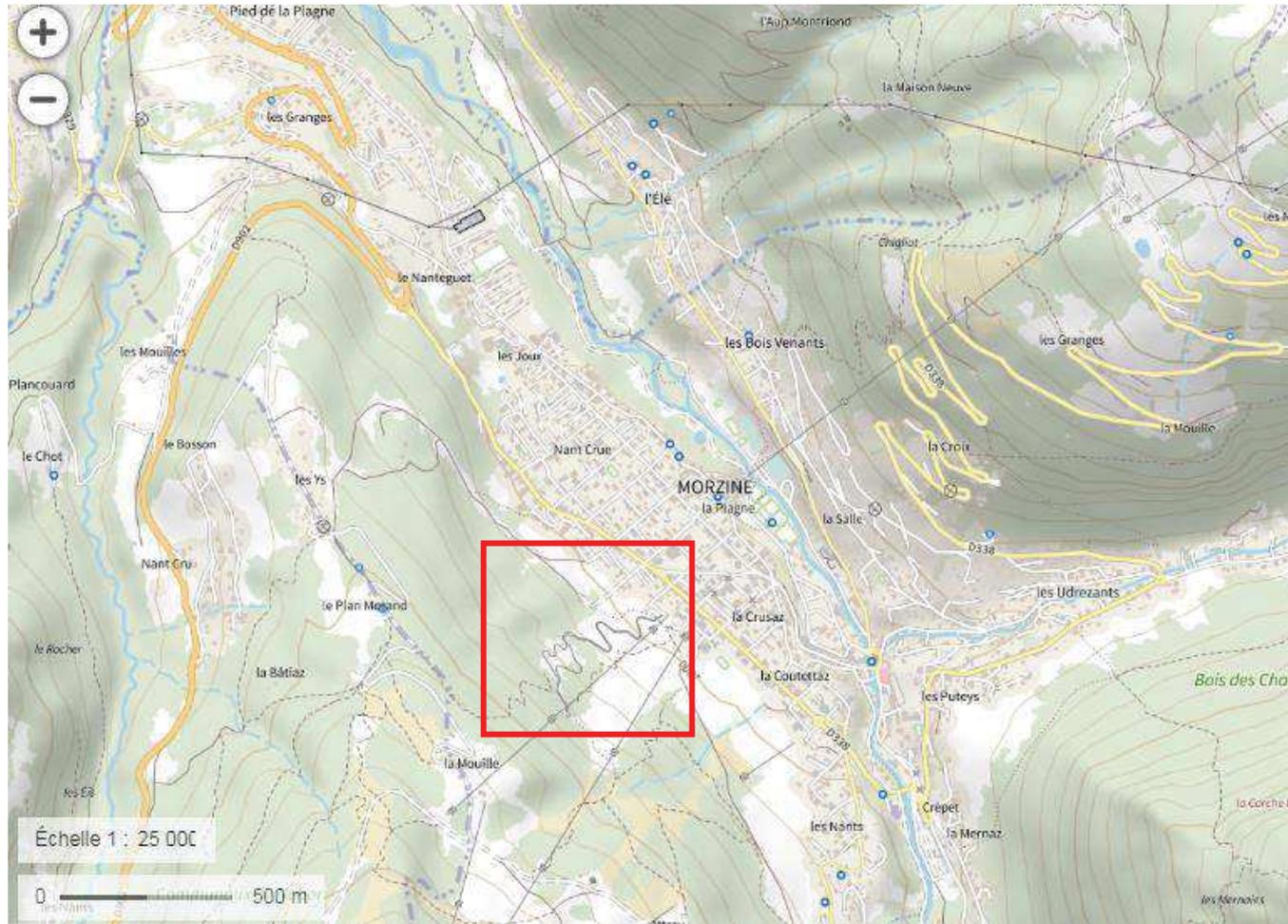
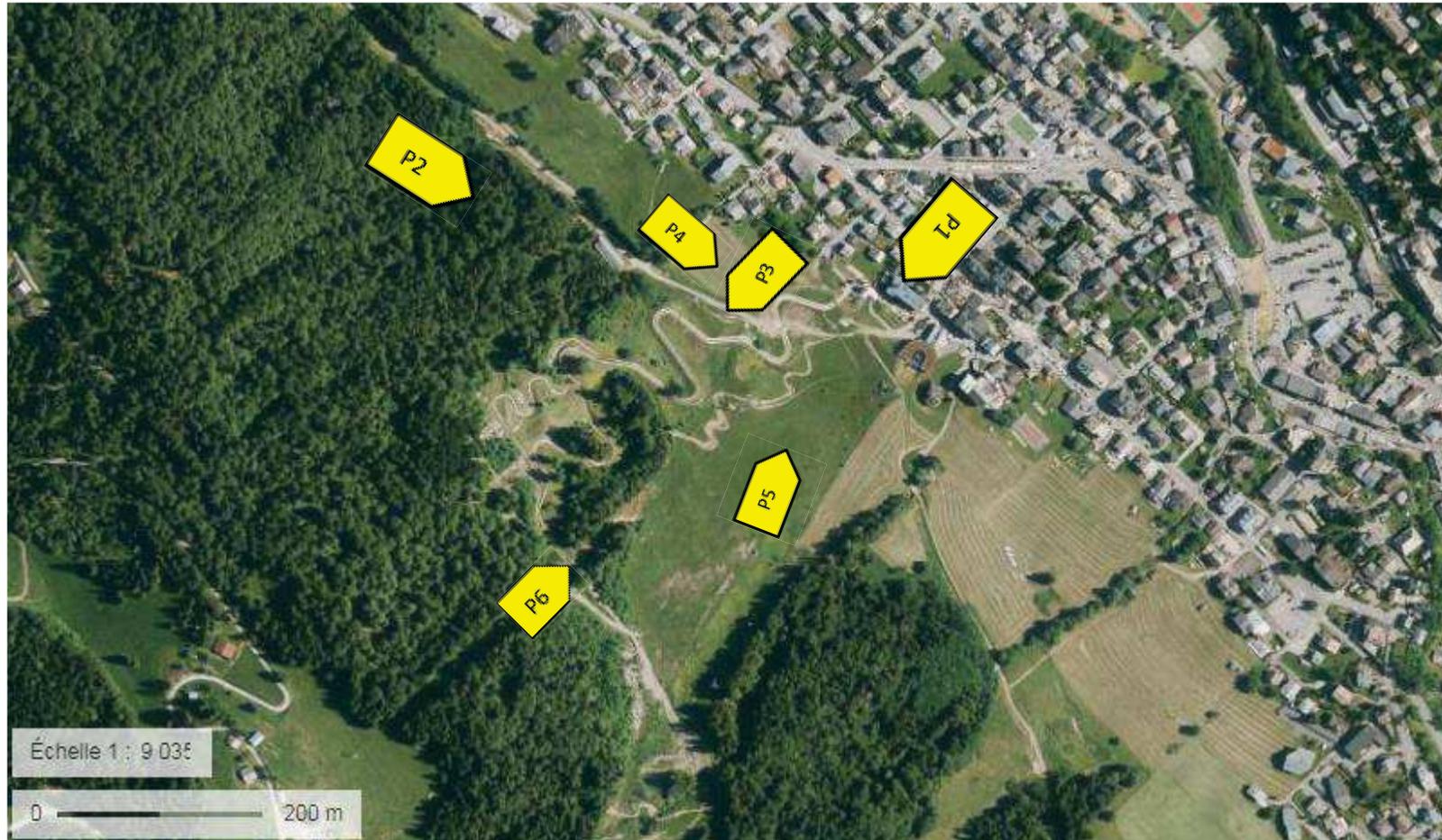


Carte 1 Localisation du projet (Source Geoportail)



Annexe 3 : Photographies datées de la zone d'implantation

Carte 2 Localisation des photos (Source Géoportail)



P1

Perceptions lointaines / Vue depuis la Crusaz
Septembre 2013 (Google Earth)



P2

Perceptions lointaines / Vue depuis la forêt du Plan Morand
Septembre 2013 (Google Earth)



P3

Perceptions rapprochées / Depuis la passerelle VTT du front de neige
14 août 2019



P4

Perceptions rapprochées / Depuis le chemin rural du col de Lezy à Morzine
14 août 2019



P5

Perceptions rapprochées / Depuis le layon de la télécabine du Pléney

14 août 2019



P6

Perceptions rapprochées / Depuis la Mouille

14 août 2019



Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Notice écologique

1 - ETAT INITIAL

Le secteur dédié à l'installation de la future luge 4 saisons est inclus dans le périmètre de l'observatoire environnemental porté par les domaines skiables des Gets et de Morzine Le Pleney. L'ensemble des informations contenues dans cette expertise écologique simplifiée proviennent du diagnostic initial réalisé dans ce cadre entre 2019 et 2020.

1.1 - HABITATS NATURELS

La stratégie d'échantillonnage est basée sur des relevés phyto-sociologiques placés sur des zones maximisant l'information apportée sur la diversité des milieux et espèces. Ces derniers sont ensuite rattachés à un type d'habitat naturel selon la typologie Corine Biotope.

PATURES MESOPHILES (CB 38.1)

Les pâtures mésophiles sont généralement localisées sur des sols fertiles et bien drainés. Les graminées dominant l'habitat comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Fléole des prés (*Phleum pratense*) ou encore le Brome érigé (*Bromus erectus*) sont fréquemment accompagnées par des plantes à fleur communes (pissenlit, géranium, trèfles). La flore constitutive de l'unité reste néanmoins relativement pauvre sur le secteur d'étude.

Tableau 1 Espèces caractéristiques des pâtures mésophiles de l'observatoire

Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Brome érigé	<i>Bromus erectus</i>
Crételle des prés	<i>Cynosorus cristatus</i>	Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>
Ray-grass anglais	<i>Lolium perenne</i>	Géranium des prés	<i>Geranium pratense</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis</i>
Euphrase des champs	<i>Euphrasia rostkoviana</i>	Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>

HETRAIES (CB 41.1)

Les hêtraies sont dominées par le Hêtre (*Fagus sylvatica*) accompagné d'autres essences caducifoliées (bouleau, érable) ainsi que des résineux dont l'Epicéa commun (*Picea abies*) et le Sapin (*Abies alba*). L'accumulation d'une épaisse couche de litière freine généralement le développement du sous-bois qui reste ainsi pauvre en espèces et relativement monotone : les graminées dominant sur sols secs et peuvent être associées à des fougères et plantes à feuilles larges aux endroits plus frais.

Tableau 2 Espèces caractéristiques des hêtraies de l'observatoire

Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin
Hêtre	Fagus sylvatica	Chèvrefeuille des haies	Lanigera xylosteum
Epicéa commun	Picea abies	Luzule champêtre	Luzula campestris
Alisier blanc	Sorbus aria	Sorbier des oiseleurs	Sorbus aucuparia
Oxalis petite oseille	Oxalis acetosella	Fougère mâle	Dryopteris filix-mas
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus	Muguet verticillé	Polygonatum verticillatum
Bouleau verruqueux	Betula pendula	Préanthe pourpre	Prenanthes purpurea

PESSIÈRES SUBALPINES A HAUTES HERBES (CB 42.212)

Habitat d'intérêt communautaire (9410)

Cet habitat se retrouve en mosaïque avec des hêtraies sur la zone d'étude. Quoique dominée par l'Epicéa (*Picea abies*), la pessière du secteur montre une strate herbacée de type mégaphorbiaie avec le Cerfeuil dressé (*Chaerophyllum hirsutum*), l'Impéatoire (*Peucedanum sp*) et la Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*) qui dominent. Ces espèces sont caractéristiques des endroits frais alimentés par des eaux riches en minéraux.

Ce type de milieux forestiers joue généralement un rôle important sur le territoire de l'observatoire à travers la multitude de services fournis : maintien des sols, protection contre les risques naturels (éboulements, avalanches), habitats et déplacement de la faune.

Tableau 3 Espèces caractéristiques des pessières subalpines de l'observatoire

Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin
Epicéa commun	Picea abies	Chèvrefeuille des haies	Lanigera xylosteum
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus	Luzule champêtre	Luzula campestris
Bouleau verruqueux	Betula pendula	Sorbier des oiseleurs	Sorbus aucuparia
Oxalis petite oseille	Oxalis acetosella	Fougère mâle	Dryopteris filix-mas
Myrtille	Vaccinium myrtillus	Muguet verticillé	Polygonatum verticillatum
Blechnum en épi	Blechnum spicant	Préanthe pourpre	Prenanthes purpurea
Framboisier	Rubus idaeus		

ZONES RUDERALES (CB 87.2)

Cet habitat concerne l'espace luge déjà aménagé sur le secteur. Ce dernier abrite quelques espèces pionnières communes sur les zones encore végétalisées.

Photo 1 Pâtures mésophiles



Photo 2 Pessières-hêtraies



Photo 3 Zones rudérales (luge existante, piste de ski)



Tableau 4 Synthèse des habitats naturels recensés sur la zone

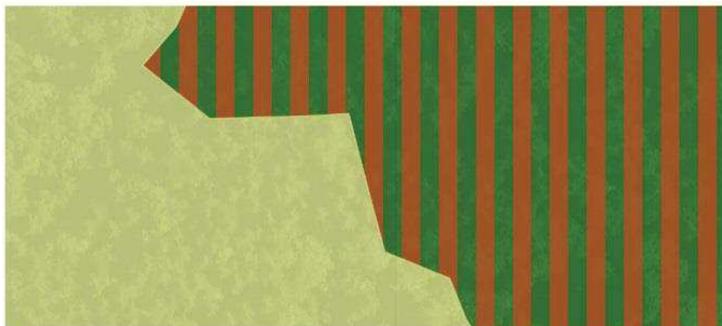
Code	Intitulé	Habitats d'intérêt communautaire	Représentativité dans l'observatoire des Gets – Morzine le Pleney
38.1	Pâtures mésophiles		8,5 % (205 ha)
41.1	Hêtraies		2 % (45 ha)
42.212	Pessières subalpines à hautes herbes	9410	8 %
87.2	Zones rudérales		5,5 % (130 ha)

1.2 - FLORE

Un relevé flore réalisé dans le cadre de l'observatoire des Gets-Morzine est situé dans ou à proximité immédiate de la zone de projet.

Aucune espèce protégée n'a été inventoriée sur le secteur.

SA Pleney-Morzine (74)
 Projet de création d'une luge 4 saisons
 Demande d'examen au cas par cas
Habitats naturels et relevé floristique



Projet

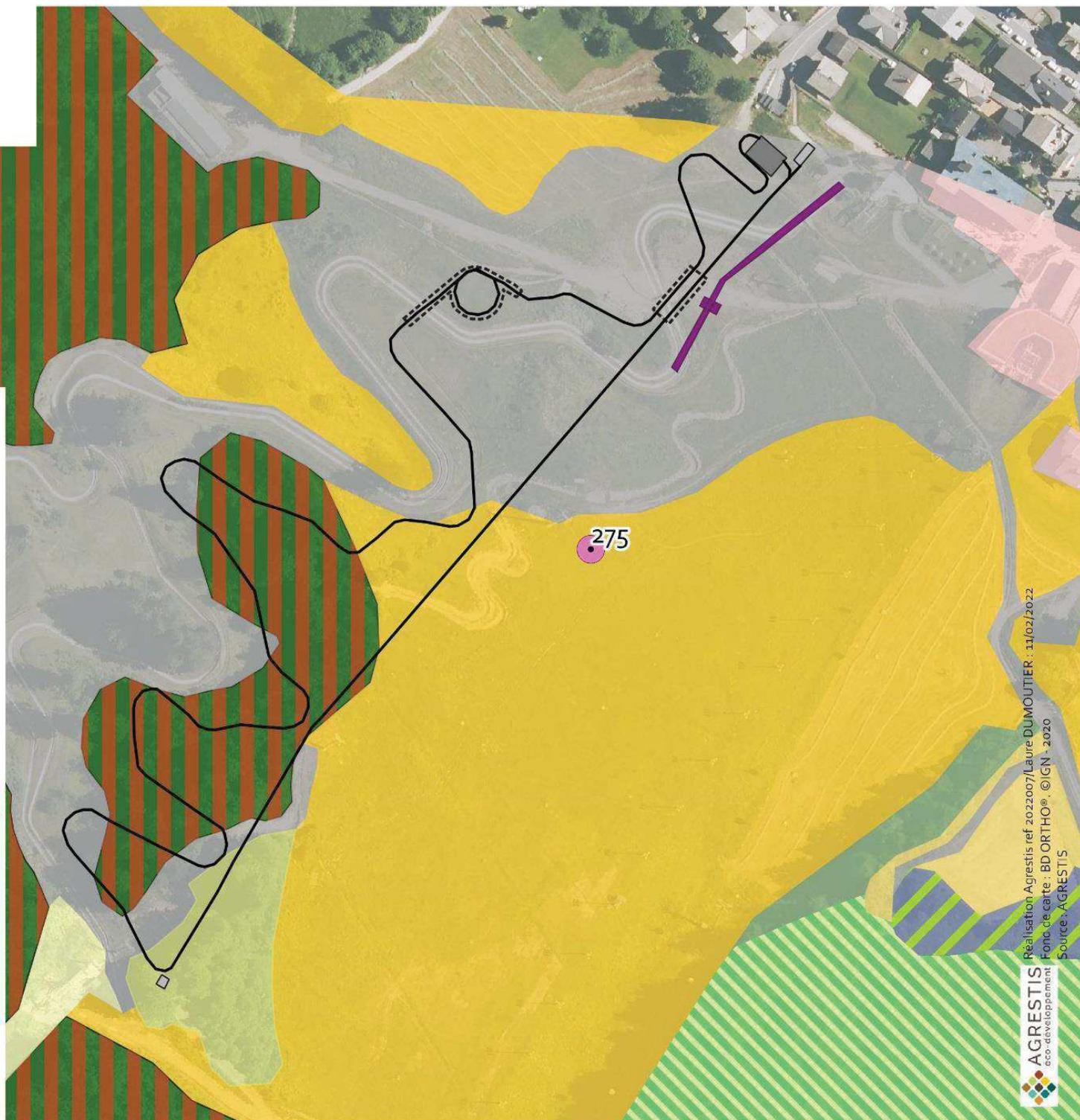
-  Piste luge
-  Gares
-  Embarquement
-  Franchissement piste
-  Modification arrivée piste en auge et passerelle VTT

Habitats naturels

-  Clairières herbacées forestières (CB 31.871)
-  Prairies alpines et subalpines fertilisées (CB 36.5)
-  Communautés à Reine des prés et communautés associées (CB 37.1)
x Forêts de Frênes et d'Aulnes à grande Prêle (CB 44.315) *
-  Pâtures mésophiles (CB 38.1)
-  Hêtraies (CB 41.1)
-  Hêtraies (CB 41.1) x Pessières subalpines à hautes herbes (CB 42.212)
-  Forêts de pente alpiennes et péri-alpiennes (CB 41.43)
-  Forêts de pente alpiennes et péri-alpiennes (CB 41.43)
x Pessières sub-alpines des Alpes (CB 42.21)
-  Villages (CB 86.2)
-  Zones rudérales (CB 87.2)
-  Relevé floristique

*: Habitat humide
 Défini par l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

0 25 50 75 m



1.3 - FAUNE

Les éléments présentés dans ce paragraphe s'appuient sur les données disponibles à l'échelle du secteur « Plan Morand » acquises dans le cadre de l'observatoire environnemental :

- > Evaluation du potentiel des boisements (rapaces nocturnes, chiroptères)
- > Points d'écoute (rapaces nocturnes)
- > Diagnostic Tétras Lyre
- > Prospections faunistiques (tout taxon)

AVIFAUNE ET CHIROPTERES

La poche boisée traversée par la future piste de luge présente un intérêt faible en termes de potentialité relative aux rapaces nocturnes et chiroptères. Aucun arbre gîte de quelque nature (arbre mort, arbre chandelle) n'a par ailleurs été recensé.

La Chouette hulotte (*Strix aluco*) a été contactée dans le bois des Nants à environ 550 m du projet. Ce dernier présente néanmoins des caractéristiques relativement différentes du boisement concerné par le futur projet de luge ; il est par ailleurs identifié comme portant des enjeux fort pour ces taxons.

Un diagnostic spécifique au Tétras Lyre (*Lyrurus tetrix*) a par ailleurs été mené par Instinctivement Nature dans le cadre de l'observatoire. Le secteur de projet n'est pas concerné, ne présentant aucun habitat favorable pour cette espèce.

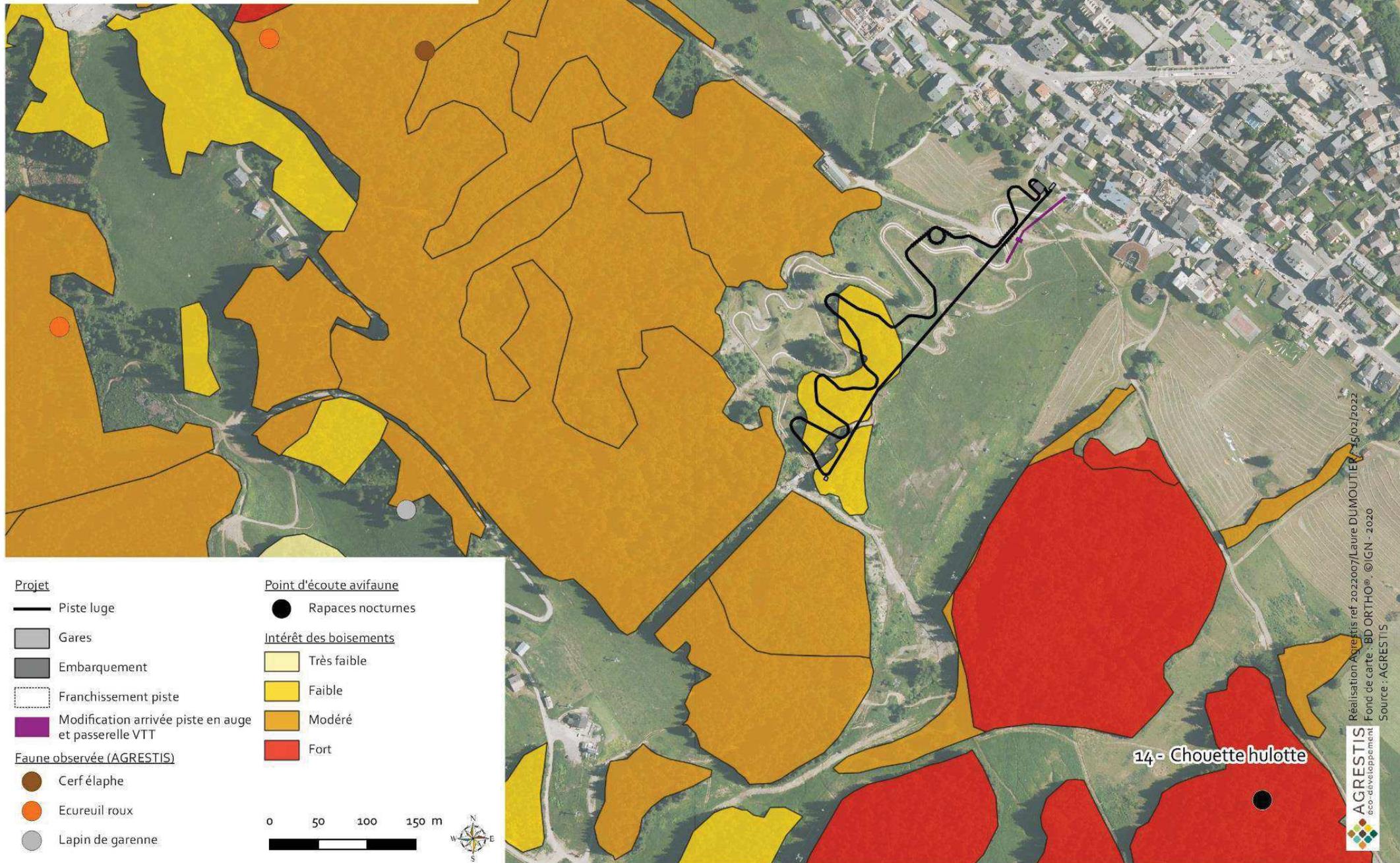
AUTRES TAXONS

Aucune espèce particulière n'a été recensée sur le secteur. Un point d'observation placé dans un boisement du Nantéguet à 700 m de la zone d'étude a relevé la présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), du Lapin commun (*Oryctolagus cuniculus*) et de l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), ce dernier étant protégé au niveau national.

Néanmoins, étant donné la présence toute proche du front de neige et des activités existantes, leur présence dans l'emprise du projet reste très peu probable.

SA Pleney-Morzine (74)
Projet de création d'une luge 4 saisons
Demande d'examen au cas par cas

Synthèse faune



Projet

- Piste luge
- ▭ Gares
- ▭ Embarquement
- ▭ Franchissement piste
- ▭ Modification arrivée piste en auge et passerelle VTT

Faune observée (AGRESTIS)

- Cerf élaphe
- Ecureuil roux
- Lapin de garenne

Point d'écoute avifaune

- Rapaces nocturnes

Intérêt des boisements

- ▭ Très faible
- ▭ Faible
- ▭ Modéré
- ▭ Fort

0 50 100 150 m



14- Chouette hulotte

1.4 - SYNTHÈSE DES ENJEUX

La majorité du projet se développe sur des zones déjà fortement anthropisées (pistes, remontées mécaniques, luge en auges). La future luge traversera néanmoins une pessière en partie haute. Cette dernière reste relativement peu intéressante d'un point de vue naturaliste, quoique quelques espèces forestières aient été observées dans des boisements voisins dans un rayon de 500 à 700 m.

Les enjeux écologiques résident donc essentiellement dans la préservation de la zone boisée traversée ainsi que dans la limitation du dérangement de la faune du secteur en phase travaux et exploitation.

2 - EFFETS DU PROJET SUR LA COMPOSANTE NATURELLE DU SECTEUR

D'une manière générale, le projet concerne un secteur déjà fortement aménagé et exploité à travers diverses activités 4 saisons (ski, luge, VTT). Aucun cours d'eau ni zone humide ne sont présents sur l'emprise.

2.1.1 - Phase travaux

DEBOISEMENT

La majorité du tracé de la future luge se situe sur une zone déjà fortement remaniée. Les aménagements amont nécessiteront en revanche la suppression probable **d'arbres à hauteur d'une dizaine d'individus au maximum** selon la solution d'implantation finale retenue.

TERRASSEMENTS

Le projet de luge nécessite le modelage du terrain sur environ 3 m de large pour assurer le passage des rails le long du tracé. Le régalage des matériaux excavés est fait sur place en effectuant éventuellement des modelés spécifiques si nécessaire.

Photo 4 Passage en milieu forestier



(Source CIME)

Photo 5 Modelés (matériaux excédentaires)



La phase chantier, et en particulier les activités de déboisement, peuvent générer le dérangement de la faune éventuellement présente sur le secteur. Les espèces identifiées à proximité dans le cadre de l'observatoire disposent toutes d'un bon pouvoir de déplacement ; les individus pourront se réfugier dans les nombreux boisements similaires aux alentours en phase travaux.

Toutes les zones terrassées feront par ailleurs l'objet d'un décapage de la terre végétale, re-nappage et ré-engazonnement avec un mélange de semences adapté.

2.1.2 - Exploitation

Le fonctionnement de la future luge 4 saisons génèrera des effets similaires à ceux inhérents à l'activité de luge sur auges déjà existante sur le secteur.

Le maître d'ouvrage envisage en particulier d'installer un dispositif d'éclairage pour pouvoir proposer l'activité sur des horaires d'après-ski (20h maximum). A noter cependant que la télécabine du Pléney ainsi que la piste du Stade voisines sont déjà éclairées les soirs où des animations sont proposées sur la même tranche horaire.

Photo 6 Dispositions d'éclairage existantes sur le secteur (Source CIME)



EFFETS CUMULES

Les domaines skiable de Morzine et Avoriaz font l'objet d'opérations importantes de réaménagement approuvées ou en cours, parmi lesquelles :

- > Création de la retenue du Proclou et extension conjointe du réseau neige (2021, Avoriaz)
- > Remplacement du télésiège du Belvédère par un télésiège de type débrayable (2021, Pléney)
- > Restructuration du secteur Lindarets/Mosettes (pistes Case et Abricotine, appareils de la Case et de la Léchère) (2020)

Certains milieux naturels impactés par ces projets sont similaires à ceux relevés sur la zone. Le projet de luge 4 saisons reste néanmoins de faible ampleur et les impacts associés sans commune mesure avec ceux relatifs à de tels projets d'envergure.

Aucun impact cumulé n'est donc à prévoir dans le cadre du projet de luge 4 saisons.

3 - MESURES

Les mesures proposées dans le cadre de ce projet s'inspirent largement du cahier des préconisations générales élaboré dans le cadre de l'observatoire des Gets-Morzine Le Pleney.

ADAPTATION DU TRACE EN MILIEU BOISE

Le tracé sera adapté en phase d'implantation afin de limiter au maximum les coupes. Ce travail pourra en particulier être mené en concertation avec les organismes de gestion pour mutualiser des interventions nécessaires sur le couvert forestier (conservation de zones arborées spécifiques, suppression d'individus malades, etc). Les individus concernés seront clairement identifiés avant démarrage du chantier.

ADAPTATION DE LA PERIODE D'INTERVENTION EN MILIEU BOISE

Afin de prévenir toute présence éventuelle de l'Ecureuil roux et en particulier de jeunes individus qui n'ont pas le même pouvoir de déplacement que les adultes, les travaux de déboisement seront conduits en dehors **de la période de reproduction s'étendant de février à mi-juillet**. La mortalité est ainsi drastiquement diminuée.

Cette adaptation du calendrier permet également de protéger l'avifaune du secteur qui peut nicher de façon plus tardive en montagne au vu des conditions météorologiques plus difficiles.

REVEGETALISATION DES EMPRISES PRAIRIALES

La terre végétale issue des opérations de terrassement sera décapée de façon sélective puis stockée en merlon de faible épaisseur afin d'être réutilisée pour favoriser la revégétalisation des emprises qui le nécessitent.

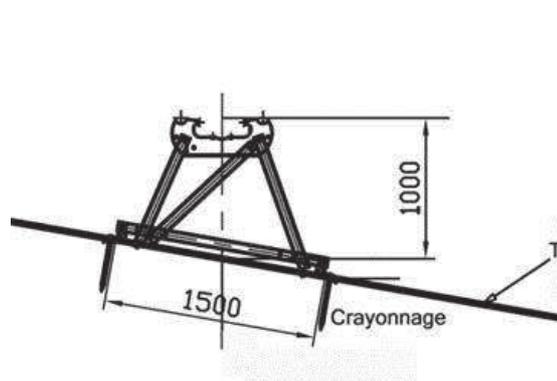
REVERSIBILITE DES AMENAGEMENTS

Pour ce genre de projet, le recours aux structures bétonnées se limite strictement à l'implantation des gares, vrilles et ouvrages de franchissement (passerelle, tunnel). Les rails, constituant le gros de l'ouvrage, sont quant à eux posés sur une structure métallique simplement crayonnée dans le sol selon les modalités illustrées ci-dessous. Ces principes d'aménagement facilitent le démantèlement des ouvrages en fin d'exploitation et favorisent un retour rapide au faciès initial.

Photo 7 Adaptation possible en milieu boisé



Photo 8 Principe d'ancrage des rails



Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000

Carte 3 Sites Natura 2000 à proximité (Source Géoportail)

